ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

SELAS SABATIER BUGNON
SELAS au capital de 400 000 €
Siège social :
22 av de la 1ère armée francaise
21000 Dijon
880 263 165 R.C.S. de Dijon

Aux termes d'une AGE en date du 05/01/2026 les actionnaires :
- ont pris acte de la démission de M. Maxime BUGNON de ses fonctions de Directeur général de la société à compter du 31/12/2025
- ont décidé de nommer, à compter du 01/01/2026, Président de la société M. Maxime BUGNON, demeurant 42 Avenue Victor Hugo 21000 Dijon, en remplacement de M. Yves SABATIER, démissionnaire à compter du 31/12/2025
- ont décidé de modifier la dénomination qui devient : SELAS MAXIME BUGNON,à compter du 01/01/2026.
Mention au RCS de Dijon

AL26021871

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

PROCESS & EQUIPEMENT INDUSTRIEL
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.110.000 €
Siège social : 2 rue Etienne Dolet
Zone d'activités Cap Nord
21000 DIJON395 372 352 RCS DIJON

Des décisions de l'associé unique du 28/01/26, il résulte notamment la nomination avec effet du même jour en qualité de Président pour une durée indéterminée de la SOCIETE FINANCIERE DE MECANIQUE - SOFIMECA, ayant son siège 42A rue de Cernay - 68850 STAFFELFELDEN et immatriculée au RCS de MULHOUSE sous le n°338 784 713 en remplacement de M. Didier LAZZARONI, démissionnaire avec effet du même jour.
Pour avis

AL26022003

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

GOLD EMOTION
Société par actions simplifiée
Au capital de 1.000 euros
Siège social : 89 B Route de Pommard
21200 BEAUNE
948 905 054 RCS DIJON

Aux termes d'une décision de l'AGE du 30 Janvier 2026, il a été décidé :
- de transférer le siège social, à compter du 30 Janvier 2026
du 89 B Route de Pommard 21200 BEAUNE
Au 24 Rue Pasteur 06400 CANNES
- et de modifier corrélativement les statuts.
Président : Monsieur Jean-Christophe ROUSSEAU Demeurant :24 Rue Pasteur 06400 CANNES
Mention en sera faite au R.C.S. de CANNES
Le Président

AL26022011

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

FRECKLES
Société par actions simplifiée
Au capital de 44 350 euros
Siège social : 7G rue du Docteur Renardet
21000 DIJON
880 071 725 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 28 janvier 2026, l'Associée Unique a décidé de transférer le siège social du 7G rue du Docteur Renardet, 21000 DIJON au 24 rue Henri Gérard, 21121 FONTAINE LES DIJON à compter de ce jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS, La Présidente

AL26022020

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING BLUZET
SARLU au capital de 1 000 000 €
Siège social : 3 allée Pablo Picasso
21000 DIJON
932 021 603 RCS DIJON

Aux termes d'une décision du 13/02/2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social du 3 allée Pablo Picasso - 21000 DIJON au 12 Avenue de la Sablière - 21200 BEAUNE à compter du 13/02/2026, et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
Pour avis, La Gérance

AL26022024

Crowe

MODIFICATION DU CAPITAL

ROUSSELET BOIS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 euros
Siège social : 3 Rue des Martenots
21440 PELLEREY
901 737 841 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 20 octobre 2025 et du procès-verbal de la gérance en date du 30 janvier 2026, le capital social a été réduit d'une somme de 4 000 euros, pour être ramené de 8 000 euros à 4000 euros par rachat et annulation de 400 parts sociales.
L'article des statuts a été modifié en conséquence et mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis, La Gérance.

AL26022025

MODIFICATIONS MULTIPLES

DOMAINE PINTE
Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital de 184 624 euros
Siège social : Rue du Jarron
21420 SAVIGNY LES BEAUNE
333 085 942 RCS DIJON

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître Antoine RODRIGUE, Notaire à BEAUNE (21200),en date du 30 janvier 2026 :
- il a été constaté la démission de Monsieur Nicolas PINTE de ses fonctions de cogérant à compter du 30 janvier 2026 et il a été décidé de ne pas procéder à son remplacement
- le capital social a été réduit d'une somme de 89 968 euros, pour être ramené de 184 624 euros à 94 656 euros par rachat et annulation de 5 623 parts sociales.
La modification des statuts appelle la publication des mentions antérieurement publiées et relatives au capital social suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention : «Le capital social est fixé à cent quatre-vingt-quatre mille six cent vingt-quatre euros (184 624 euros).
Nouvelle mention : «Le capital social est fixé à quatre-vingt-quatorze mille six cent cinquante-six euros (94 656 euros).»
Pour avis, La Gérance.

AL26022032

MODIFICATION DES STATUTS

BOISSON FRERE ET SOEUR
Société à responsabilité limitée au capital de 5 000 euros
Siège social : 1 Rue du Moulin Landin - 21190 MEURSAULT
849 120 159 RCS DIJON
Aux termes d'une décision en date du 16 février 2026, l'Associé Unique a décidé de remplacer à compter du 16 février 2026 la dénomination sociale «BOISSON FRERE ET SOEUR» par «BOISSON» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
Pour avis. La Gérance.

AL26022039

MODIFICATION DU CAPITAL

Holding CAN
Société par actions simplifiée
Au capital de 340 840 euros
Porté à 341 840 euros
Siège social : Hameau de Gigny
372 rue de Brully
21200 BEAUNE
940 133 945 RCS DIJON

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique en date du 17 février 2026 que le capital social a été augmenté de 1 000 euros par voie d'apport en nature.
Les articles 6 et 7 des statuts ont été modifiés en conséquence.
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à TROIS CENT QUARANTE MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (340 840 €).
Nouvelle mention :Le capital social est fixé à TROIS CENT QUARANTE-ET-UN MILLE HUIT CENT QUARANTE EUROS (341 840 €).
POUR AVIS, Le Président

AL26022088

// ENQUÊTE PUBLIQUE

Département de la Côte-d'Or

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de MARSANNAY-LE-BOIS avec extension partielle sur les Communes de Clénay, Epagny, Flacey, Gémeaux, Norges-la-Ville

Sur le projet de nouveau plan parcellaire et le programme de travaux connexes de l'aménagement foncier agricole et forestier
Les propriétaires fonciers et titulaires de droits réels compris dans le périmètre d'aménagement foncier de la Commune de Marsannay-le-Bois avec extension sur celles de Clénay, Epagny, Flacey, Gémeauxet Norges-la-Ville, ainsi que le public, sont informés que la Commission communale d'aménagement foncier a procédé à l'établissement du projet de nouveau plan parcellaire et du programme des travaux connexes. Les nouvelles limites seront matérialisées sur le terrain à l'aide de bornes, au plus tard pour le début de l'enquête.
La Présidente du Tribunal Administratif de Dijon a désigné, pour conduire l'enquête publique,M. Bruno CHARPENTIER en qualité de commissaire enquêteur et M. Jean Luc JEOFFROY en qualité de commissaire enquêteur suppléant.
Conformément aux dispositions des articles R.123-8 à R.123-12 du Code rural et de la pêche maritime,une enquête publique sur le projet de nouveau plan parcellaire et le programme de travaux connexes,d'une durée de 32 jours, est ouverte du **mardi 24 février 2026 à 14 h 00 au vendredi 27 mars 2026 à 17 h 00** à la mairie de Marsannay-le-Bois, siège de l'enquête. Pendant cette période, les intéressés pourront prendre connaissance du dossier d'enquête aux horaires d'ouverture de la mairie (**les lundis et mercredis de 15 h 30 à 18 h 00 et les vendredis de 9 h 00 à 12 h 00**) ou pendant les permanences (indiquées en deuxième page) du commissaire enquêteur et déposer leurs éventuelles observations sur le registre mis à disposition du public. Ces observations sont consultables au siège de l'enquête.
Le dossier sera également accessible sur le site internet suivant comportant un registre dématérialisé :
https://www.registre-dematerialise.fr/7062/
ainsi que depuis un poste informatique à la mairie de Marsannay-le-Bois aux horaires d'ouverture de la mairie et pendant les permanences du commissaire-enquêteur.
Les observations pourront également être adressées par courriel à l'adresse suivante :
enquete-publique-7062@registre-dematerialise.fr
ou par correspondance postale fermée à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
Mairie de Marsannay-le-Bois – Enquête aménagement foncier – 2 bis rue du Levant – 21380 Marsannay-le-Bois.
Le dossier d'enquête publique comprend :
- le cadre de l'enquête publique
- le plan d'aménagement foncier agricole et forestier comportant l'indication des limites, de la contenance et de la numérotation cadastrale des nouvelles parcelles dont l'attribution est envisagée, la désignation des chemins, routes et lieux-dits, l'identité des propriétaires(n° de compte uniquement pour la version numérique) et, le cas échéant, l'identification des emprises des boisements linéaires, haies, plantations d'alignement et autres structures paysagères en application de l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime
- un tableau comparatif de la valeur des nouvelles parcelles à attribuer à chaque propriétaire avec celle des terrains qui lui appartiennent
- un mémoire justificatif des échanges proposés précisant les conditions de prise de possession des parcelles aménagées et les dates auxquelles cette prise de possession aura lieu compte tenu des natures de cultures et des habitudes locales et, le cas échéant, de la conformité du projet des travaux connexes et du nouveau plan parcellaire aux prescriptions environnementales
- l'indication des maîtres d'ouvrage des travaux connexes prévus à l'article L.123-8 du Code rural et de la pêche maritime, avec pour chacun d'eux l'assiette des ouvrages qui leur est attribuée, et le programme de ces travaux arrêté par la Commission communale d'aménagement foncier avec l'estimation de leur montant et de la part qui revient aux propriétaires et à la Commune
- l'arrêté du Préfet de la Région Bourgogne Franche-Comté portant décision d'examen au cas par cas dispensant d'évaluation environnementale le projet d'aménagement foncier agricole et forestier
- une copie de la décision de la Commission départementale d'aménagement foncier fixant le seuil de tolérance par nature de culture en application de l'article L.123-4 du Code rural et de la pêche maritime.
Pendant l'enquête, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public à la mairie de Marsannay-le-Bois lors de permanences (en présence du cabinet de géomètre-expert) pour notamment y recevoir les observations aux dates suivantes :
mardi 24 février de 14 h 00 à 17 h 00
samedi 7 mars de 9 h 30 à 12 h 30
lundi 16 mars de 14 h 00 à 17 h 00
vendredi 27 mars de 14 h 00 à 17 h 00
Le présent avis sera affiché en mairie de Marsannay-le-Bois, Clénay, Epagny, Flacey, Gémeaux et Norges-la-Ville et publié sur le site internet du Conseil Départemental de la Côte-d'Or
https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-1
quinze jours au moins avant le début de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci.
Cet avis est également notifié à tous les propriétaires inclus dans le périmètre de l'aménagement foncier agricole et forestier.
À l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur pourra être consultée en mairie de Marsannay-le-Bois aux jours et heures d'ouverture de la mairie, à la Préfecture du Département de la Côte-d'Or, au Conseil Départemental de la Côte-d'Or ainsi que sur son site internet
https://www.cotedor.fr/votre-service/amenagement-et-animation-des-territoires/agriculture-amenagement-rural-et-filiere-1
pendant une durée d'un an.
A la suite de cette enquête, la Commission communale d'aménagement foncier se réunira pour examiner les observations et réclamations formulées.
Les décisions prises par la Commission seront notifiées individuellement par lettre recommandée avec accusé de réception à chaque réclamant et, le cas échéant, aux tiers intéressés.L'autorité responsable du projet d'aménagement foncier est le Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or (Service Agriculture et Alimentation de proximité) auprès duquel toute information complémentaire peut être obtenue.
Les propriétaires doivent signaler au Conseil Départemental, dans un délai d'un mois à compter de la date de notification de l'avis d'enquête, les éventuelles contestations judiciaires en cours.
En application des articles L.123-13, D.127-4 et D.127-6 du Code rural et de la pêche maritime :
- les effets de la publicité légale faite avant le transfert de propriété sont, en ce qui concerne les droits réels autres que les servitudes,privilèges et hypothèques, conservés à l'égard des immeubles attribués si la mention en est faite dans le procès-verbal des opérations avec la désignation de leurs titulaires
- les inscriptions d'hypothèques et privilèges prises avant la date de clôture des opérations ne conservent leur rang antérieur sur les immeubles attribués que si elles sont renouvelées à la diligence des créanciers dans le délai de six mois à dater de la clôture des opérations.
Au terme des dispositions de l'article L.121-19 du Code rural et de la pêche maritime et de l'arrêté n° 2019/1 du Président du Conseil Départemental de la Côte-d'Or du 15 février 2019 fixant les mesures conservatoires à l'intérieur du périmètre, sont soumis à autorisation du Président du Conseil Départemental, après avis de la Commission communale d'aménagement foncier : « tous les travaux de nature à modifier l'état des lieux à l'exception des coupes de bois de chauffage et l'élagage latéral des haies basses et lisières de bois ».
En outre, il est impérativement demandé aux propriétaires et exploitants de ne pas modifier les bornes qui seront implantées pour le début de l'enquête. Si une borne est enlevée ou endommagée, il y a lieu de le signaler au géomètre-expert. Celle-ci ne doit pas être réimplantée par l'exploitant ou le propriétaire qui s'exposerait à des sanctions.
A Dijon,Le Président
Pour le Président et par délégation
L'Adjoint au Directeur Eau, Environnement et Alimentation

AL26021628

// DIVERS

AGRIAL
Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire
à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

AVIS DE CONVOCATION

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars et Avril 2026 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 11 Juin 2026
Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :
Assemblées de sections :
1. Bilan 2025 et perspectives 2026 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
2. Actualités de votre région
3. Présentation des comptes sociaux 2025 de la Coopérative et comptes consolidés 2025 du Groupe Agrial
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2025 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
6. Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial
Assemblée Générale Ordinaire :
1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2026
13. Approbation du budget de formation des administrateurs
14. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
15. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
16. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs « Lait de Vache », « Lait Bio de Vache », « Lait de Chèvre », « Légumes » et « Pommes destinées à la transformation »
17. Ratification des modifications du Règlement Intérieur Général
18. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Modification des Statuts relative aux associés non coopérateurs
2. Modification corrélative du Règlement Intérieur Général et adoption de la convention d'adhésion des associés non coopérateurs
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Ces Assemblées de sections seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront **le Jeudi 11 juin 2026 à 10 heures** sur les ordres du jour indiqués ci-dessus, à l'Espace Aumaillerie, 1 rue Louis Lumière 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.
Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2025, les rapports du Conseil d'administration, le document donnant des informations sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime, les projets de résolutions, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions, les statuts et le règlement intérieur général à jour ainsi que leurs projets modifiés etc.).
Les documents susvisés seront disponibles au siège de votre section ou au siège de la Coopérative ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.
CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS 2026
Section Sarthe Nord
Date 17/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Polyvalente - 2 rue des Ponts - 72380 SOUILLE
Section Sud Loire Océan
Date 18/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – Rue des Ibis – 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Section Atlantique S1 Loire Atlantique
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Atlantique S2 Morbihan
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Sarthe Sud
Date 19/03/2026
Heure début 19h
Lieu Domaine de Vaujoubert – Route de la Vove – 72700 ROUILLON
Section Touraine Poitou
Date 24/03/2026
Heure début 10h
Lieu Espace des Faluns – 1 Mail de la Mairie – 37240 MANTHELAN
Sections
Mayenne Anjou S1 Est
Mayenne Anjou S2 Ouest
Mayenne Anjou S3 Sud
Date 24/03/2026
Heure début 19h15
Lieu Hippodrome de Laval – Route de Saint-Nazaire – 53000 LAVAL
Section Ille-et-Vilaine Sud
Date 25/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Grands Chênes – Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
Section Ille-et-Vilaine Nord
Date 25/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Emeraude – 1B Rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
Section Cotentin
Date 26/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Fêtes de la petite vitesse – Rue du Moulinet – 50480 CHEF DU PONT
Section Mont Saint Michel
Date 26/03/2026
Heure début 19h
Lieu Espace culturel – 20 Rue Saint-Exupéry – 50540 ISIGNY-LE-BUAT
Section Calvados Ouest
Date 31/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle Richard Lenoir – Rue Richard Lenoir – 14310 VILLERS BOCAGE
Section Les Terres de l'Orne
Date 31/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle des Fêtes – Avenue Léon Labbé – 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
Section Plaine et Auge.14
Date 01/04/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des fêtes -Route de Dives, Thiéville -14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
Section Alpes Sud Est
Date 02/04/2026
Heure début 10h
Lieu Mairie de Livron Salle Aragon – 90 Avenue Joseph Combier – 26250 LIVRON-SUR-DRÔME
Pour Avis, Le Conseil d'Administration

AL26022071

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 23/02/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Dossier MONTBARD – MARMAGNE :
Terres, jardins, futaies résineuses, taillis
Marmagne : 43 a 30 ca 'LE PARADIS' : B-0308 - 'CHAMPS DE LA PETITE PELLE' : B-0076
Urbanisme : Zone N du PLU
Montbard : 1 ha 70 a 91 ca 'EN AUXERE' : AB-0100 - 'SUR QUIOT' : AC-0243 - 'LES VIGNES NOIRES' : AE-0024 - 'RUE DES MESANGES' : AP-0009 - 'AUX MUSSES' : AZ-0030—0032—0055 - 'A L ENVERS DU RUT DE FONTE' : F-0541—0542 - 'EN RECRUE' : F-0443 - 'EN CRAS' : ZN-0021
Urbanisme : Zone N du PLU
La SAFER Bourgogne-Franche-Comté se propose de louer les biens fonciers suivants, par bail à ferme :
Flammerans : Prés – Urbanisme : Znc - 17 ha 90 a 00 ca 'LA NOUE' : ZI-0003—0005
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le **16/03/2026** à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022079

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION ANTICIPEE

LOUISE DISTRIBUTION
Société à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 8 Grande Rue
21250 CORBERON
948 747 100 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19 décembre 2025, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
Monsieur Valentin LATOUR-LUCAS, demeurant 8 Grande Rue - 21250 CORBERON, Associé Unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé 8 Grande Rue, 21250 CORBERON. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022037

// CONSTITUTION

CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 16/02/2026, il a été constitué une société dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination Sociale : BARBE COUVERTURE
Forme : SASU
Capital social : 2 000 €
Siège social: 13 Allée des Jardiniers, 21000 DIJON
Objet social : Tous travaux de couverture, de zinguerie, d'étanchéité, de rénovation, d'isolation, de bardage, de charpente, de nettoyage de toitures, de pose de fenêtres de toit, de petit travaux de maçonnerie, d'aménagement de combles et tous travaux de second œuvre.
Président : M. Kévin BARBE demeurant 13 Allée des Jardiniers, 21000 DIJON
Clause d'agrément : La cession des actions de l'associé unique est libre.
Clause d'admission : Tout actionnaire peut participer aux assemblées sur justification de son identité ; chaque action donne droit à une voix.
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de DIJON

AL26022065

PLUS D'INFOS SUR

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

GAEC CASSIN
GAEC au capital social de 220 000 Euros
Siège social : Ragon
58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY
450 463 708 RCS NEVERS

Suivant un acte sous seing privé du 06.02.2026 l'associé unique a décidé de la transformation du GAEC en EARL à effet du 06.02.2026, et a pris acte de la démission de la cogérante Madame Delphine MICHEL demeurant 42, route de Moulins 58390 DORNES à partir du même jour, et a décidé de ne pas procéder à son remplacement,motivant la publication des insertions suivantes :
- Dénomination : EARL CASSIN
- Forme : EARL Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée
- Siège social : Ragon 58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY
- RCS NEVERS 450 463 708
- Objet : La société a pour objet l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Pour la réalisation et dans les limites de l'objet ci-dessus défini, la société peut effectuer toutes opérations propres à en favoriser l'accomplissement ou le développement, sous réserve qu'elles s'y rattachent directement ou indirectement et qu'elles ne modifient pas le caractère civil de la société.En particulier, la société peut notamment :- procéder à l'acquisition de tous éléments d'exploitation agricole,- prendre à bail tous biens ruraux,- exploiter les biens dont les associés sont locataires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-37 du Code rural et de la pêche maritime,- exploiter les biens dont les associés exploitants sont propriétaires et qui auront été mis à sa disposition conformément à l'article L. 411-2 dernier alinéa du Code rural et de la pêche maritime,- vendre directement les produits de l'exploitation, avant ou après leur transformation, mais sous réserve de respecter les usages agricoles.
- Durée : La société est constituée pour 99 ans à compter de son immatriculation au RCS soit jusqu'au 22 octobre 2102, sauf dissolution anticipée ou prorogation.
- Capital social : 220 000 euros.
- Apports : Les apports sont constitués de biens mobiliers et de numéraire.-Gérance : Alexis CASSIN, demeurant Ragon 58300 SAINT-GERMAIN-CHASSENAY
- Agrément des cessions de parts sociales : les cessions entre associés sont libres,toute autre cession de parts sociales ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire.
Les modifications statutaires seront déposées au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL26022014

CHANGEMENT DE GÉRANT

SIGNANET
Société à responsabilité limitée
Au capital de 7.600,00 euros
Siège social : 10, rue Henri Darcy
ZAC DU FOUR A CHAUX
58300 DECIZE
453 672 891 RCS NEVERS

Par décisions unanimes du 30.01.2026 la collectivité des associés a pris acte du décès de Monsieur Philippe NICARD, cogérant, ayant demeuré 2 bis, rue Saint-Victor - 58300 DEVAY, et à décidé de ne pas procéder à son remplacement, Monsieur Christian SAGET demeurant seul gérant.
Pour avis.

AL26022018

MODIFICATIONS MULTIPLES

CPB EXPERTISE
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : Dragne
58370 VILLAPOURCON
884781857 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE du 31/12/2025, les associés ont décidé :
- de transférer le siège social de Dragne - 58370 VILLAPOURCON au 12 bis rue Achille Millien - 58000 NEVERS à compter du même jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts
- d'augmenter le capital social pour le porter de 10000 euros à 220 000 euros.
Pour avis, La Gérance

AL26022022

Maître Aurélie Pouviaud
Notaire à Fours (Nièvre),
Route de Decize

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCP BEAU SOLEIL
Capital 67.077,57€
RCS 433004058

Le 26/01/2026 aux termes d'un acte sous-seing privé Monsieur Chanrith SOU a démissionné de sa fonction de co-gérant et il a été nommé comme Co-Gérants, Madame Sara PINHO BANACO demeurant à FOURS (58250 19 Route de Luzy et Monsieur Vilson FERNANDES LOPES demeurant à DECIZE (58300), Etage 1, 3 Route de Moulins à compter du 1er janvier 2026, avec Monsieur Georges PEREIRA déjà co-gérant.
Pour avis.

AL26022027

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Groupement Forestier de La Comme Du Bault
Société civile
Au capital de 86 800 €
Siège social : 310 RUE DES HEURTRAS
58110 ALLUY
R.C.S Nevers 429 019 607
Siret n° 42901960700036

ANNONCES LÉGALES

Par décision de l'AGE du 12 janvier 2026, il a été décidé de transférer le siège social au 3 Grande rue de l'Église, 80700 FONCHES-FONCHETTE à compter du 12 janvier 2026.
L'article 4 des statuts sera modifié en conséquence.
Modifications seront faites au RCS d'AMIENS.

AL26022066

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

HOLDING GAUCHE

Société à responsabilité limitée
au capital de 274 050 euros
Siège social : ZI la Champagne
Galerie Marchande
45420 BONNY SUR LOIRE
794 496 034 RCS ORLEANS

Le 31 janvier 2026, l'associée unique a décidé de transférer le siège social au 15,rue des Vignes, Les Courlus - 58 150 TRACY-SUR-LOIRE.
En conséquence elle sera immatriculée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022058

AVIS DE MODIFICATIONS

DELAFI

Société par actions simplifiée
Au capital de 200 000 euros
Siège social : 25 bis Rue Jacques Duclos
58640 VARENNES-VAUZELLES
921 816 757 RCS NEVERS

Aux termes d'une AGE en date du 08/01/2026, les associés ont décidé :
- malgré la perte de plus de la moitié du capital social, qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution de la société.
- de transférer le siège social du 25 bis Rue Jacques Duclos, 58640 VARENNES-VAUZELLES au 24 boulevard du Grand Pré des Bordes - 58000 NEVERS à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.

AL26022075

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEA DU MONTOT

Société Civile
d'Exploitation Agricole
Au capital social de 199.400 €
Le Montôt - 58270 VILLE LANGY
RCS de Nevers n°790691141

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2026, l'AGE a décidé de procéder à l'augmentation du capital social de la société d'un montant de 33.900 € par création de parts sociales, puis la réduction du capital social de la société d'un montant de 183.300€ pour le porter à la somme de 50.000 € par annulation de parts sociales.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis, la gérance.

AL26022083

// GÉRANCE

SCP Emeline Cavet-Jacob notaire
14 Avenue du Maréchal Leclerc
58200 Cosne sur Loire

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 14 rue Maréchal Leclerc, le 3 février 2026, enregistré au service de l'enregistrement de LA NIEVRE le 12/02/2026 Dossier 2026 00002611référence 5804P01 2026 N 00101, Mr SUCHET Stéphane Henri, époux de Mme GRILLET Raphaëlle, dt à LIMON(58270) 44 rue Général Frebault, à vendu à Mr CLEMENT Lucas Claude, dt à PREMERY (58700) 88 Grande rue, célibataire,
Son fonds de commerce de Dépôt de journaux, périodiques, presse, papeterie, bimbeloterie, loto, jeu, gérance d'un tabac connu sous le nom commercial «PRESSE DES AMOGNES» qu'il exploitait à SAINT-BENIN-D'AZY(58270) 15 rue Thiers, et pour lequel il est immatriculé au registre du commerce et des sociétés de NEVERS sous le n° 539 643 890.
Cette vente a été consentie au prix de 75.000 euros, avec entrée en jouissance au 03 Février 2026.
Ensemble tous les éléments corporels et incorporels en dépendent.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les formes légales dans les dix jours de la dernière en date des insertions, par la SCP Emeline CAVET-JACOB, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (58200) 14 rue Maréchal Leclerc,où domicile a été élu.

AL26022053

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES
4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON
5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 12 rue Gambetta
ORLEANS 3/5 Bd de Verdun

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte signé électroniquement le 11/02/2026, enregistré le 17/02/2026 au SPFE de NEVERS, Dossier 2026 00002885 Référence 5804 P01 2026 A 00100, Mme Noémie LE COMTE, **domiciliée Lieudit La Croix de Vaquilly 58340 CERCY LA TOUR**,immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 893 182 618, déclarée en liquidation judiciaire par Jugement du Tribunal de Commerce de NEVERS du 22/09/2025, représentée par la SELARL JSA en la personne de Maître Aurélie LECAUDEY, Mandataire Liquidateur demeurant à 14, avenue Marceau 58000 NEVERS, dont les pouvoirs nécessaires lui ont été conférés par Ordonnance du Juge Commissaire le 16/12/2025, a cédé à la SARL BOULANGERIE CLAIRE, SARL au capital de 2000 euros, dont le siège social est 10 , Place Pouyat 58250 FOURS, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 538 230 004, son fonds de commerce de boulangerie-pâtisserie lui appartenant sis et exploité en son établissement principal sis à CERCY LA TOUR (58340) Lieudit La Croix Vauilly, avec entrée en jouissance au 11/02/2026, au prix de 20 000 €, s'appliquant pour 7 980 € aux éléments incorporels et 12 020 € aux éléments corporels.
Il n'est pas fait élection de domicile pour la réception d'oppositions, les créanciers ayant été invités à déclarer leurs créances entre les mains de la SELARL JSA, Maitre Aurélie LECAUDEY, Mandataire liquidateur.
Pour avis,

AL26022063

// ADDITIF-RECTIFICATIF

RECTIFICATIF

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA

Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

Lors la parution au journal Terres de Bourgogne 58 en date du 23/01/2026,il a été noté par erreur que l'AG datait du 05/06/2025 au lieu de 31/10/2024, au nom de **SARL DU PORT AUBRY**, au capital de 36 000,00 € ayant son siège social à COSNE-COURS-SUR-LOIRE (58200), Port Aubry SIREN 513437442 et immatriculée RCS de NEVERS.
Le reste de l'annonce demeurant inchangé.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS
Pour avis.

AL26022051

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES DE NEVERS

Extrait des minutes du greffe

ETABLISSEMENTS SARIC ET P. FILS - RCS Nevers 820 008 282 - travaux du bâtiment - 6 impasse de la Bagatelle 58000 Nevers. Jugement en date du 16/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022041

SA FRANCE EQUIPEMENT - RCS Nevers 337 688 212 - travaux mécaniques d'usinage par enlèvement du métal pièces détachées pour cycles motocycles et automobiles tous produits se rapportant à la compétition motocycle et automobile - 7 rue Denis Papin Zone Industrielle Varennes-Vauzelles 58641 Varennes-Vauzelles. Jugement en date du 16/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022042

NIRY'S ASUAN AUTO - RCS Nevers 891 174 740 - achat vente fourniture et pose de pneumatiques neufs et d'occasion et de toutes fournitures automobiles,commerce de véhicules automobiles neufs et d'occasion, réparation et entretien de véhicules, nettoyage de véhicules, dépannage automobile - 36 boulevard du Grands Prés des Bordes 58000 Nevers. Jugement en date du16/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif.. Le Greffier

AL26022043

EURL BONIN MARION - RCS Nevers 952 737 112 - toutes activités se rapportant à l'esthétique, la cosmétique, les soins par l'eau, la lumière pulsée et la beauté du regard, toutes activités de vente de produits et articles cosmétiques et de parfumerie - 1 rue des Frères Gambon 58200 Cosne-Cours-sur-Loire. Jugement en date du 16/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022044

SOCIETE DES ETABLISSEMENTS LEROUX - RCS Cusset 441 124 732 - maçonnerie, gros œuvre, couverture, carrelage - 9 b route de Moulins 1 ZA les Echaudés 03460 Trévol. Jugement en date du 10/02/2026 du tribunal de commerce de Cusset en date du 10 Février 2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022045

SARL SALLIEGE - RCS Nevers 509 663 423 - plomberie, tuyauterie, sanitaire,installation, maintenance, dépannage chauffage et climatisation, l'étude,la vente et l'installation complète de cuisines, de tous appareils ménagers, d'éléments de rangements et de tous agencements, la décoration, l'ameublement et touts articles s'y rapportant, la vente et la pose de carrelage - 21 boulevard de la République 58000 Nevers. Jugement en date du 10/02/2026 prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif..
Le Greffier

AL26022046

AGRIAL
Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire
à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

AVIS DE CONVOCATION

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars et Avril 2026 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 11 Juin 2026
Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :
Assemblées de sections :
1. Bilan 2025 et perspectives 2026 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
2. Actualités de votre région
3. Présentation des comptes sociaux 2025 de la Coopérative et comptes consolidés 2025 du Groupe Agrial
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2025 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
6. Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial
Assemblée Générale Ordinaire :
1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2026
13. Approbation du budget de formation des administrateurs
14. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
15. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
16. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs « Lait de Vache », « Lait Bio de Vache », « Lait de Chèvre », « Légumes » et « Pommes destinées à la transformation »
17. Ratification des modifications du Règlement Intérieur Général
18. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Modification des Statuts relative aux associés non coopérateurs
2. Modification corrélative du Règlement Intérieur Général et adoption de la convention d'adhésion des associés non coopérateurs
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Ces Assemblées de sections seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront **le Jeudi 11 juin 2026 à 10 heures** sur les ordres du jour indiqués ci-dessus, à l'Espace Aumaillerie, 1 rue Louis Lumière 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.
Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2025, les rapports du Conseil d'administration, le document donnant des informations sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime, les projets de résolutions, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions, les statuts et le règlement intérieur général à jour ainsi que leurs projets modifiés etc.).
Les documents susvisés seront disponibles au siège de votre section ou au siège de la Coopérative ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.
CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS 2026
Section Sarthe Nord
Date 17/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Polyvalente - 2 rue des Ponts - 72380 SOUILLÉ
Section Sud Loire Océan
Date 18/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – Rue des Ibis – 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Section Atlantique S1 Loire Atlantique
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Atlantique S2 Morbihan
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Sarthe Sud
Date 19/03/2026
Heure début 19h
Lieu Domaine de Vaujoubert – Route de la Vove – 72700 ROUILLON
Section Touraine Poitou
Date 24/03/2026
Heure début 10h
Lieu Espace des Faluns – 1 Mail de la Mairie – 37240 MANTHELAN
Sections
Mayenne Anjou S1 Est
Mayenne Anjou S2 Ouest
Mayenne Anjou S3 Sud
Date 24/03/2026
Heure début 19h15
Lieu Hippodrome de Laval – Route de Saint-Nazaire – 53000 LAVAL
Section Ille-et-Vilaine Sud
Date 25/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Grands Chênes – Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
Section Ille-et-Vilaine Nord
Date 25/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Emeraude – 1B Rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
Section Cotentin
Date 26/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Fêtes de la petite vitesse – Rue du Moulinet – 50480 CHEF DU PONT
Section Mont Saint Michel
Date 26/03/2026
Heure début 19h
Lieu Espace culturel – 20 Rue Saint-Exupéry – 50540 ISIGNY-LE-BUAT
Section Calvados Ouest
Date 31/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle Richard Lenoir – Rue Richard Lenoir – 14310 VILLERS BOCAGE
Section Les Terres de l'Orne
Date 31/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle des Fêtes – Avenue Léon Labbé – 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
Section Plaine et Auge.14
Date 01/04/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des fêtes -Route de Dives, Thiéville -14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
Section Alpes Sud Est
Date 02/04/2026
Heure début 10h
Lieu Mairie de Livron Salle Aragon – 90 Avenue Joseph Combier – 26250 LIVRON-SUR-DRÔME
Pour Avis, Le Conseil d'Administration

AL26022072

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD58) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Cmne de Cessy-les-Bois (58) 7 ha 68 a 70 ca 'LES CHAMPS DU MACON' : A-0536 - 'CHAMPS DE LA CHAUME HAUTEU' : D-0453ZB-0040 - 'LA BOUINE' : D-0499 - 'LA COTE' : D-0337—0366ZB-0006—0011—0109 - 'VALLEE DU LAC' : D-0017 - 'LA GARENNE' : ZB-0001—0004.
Cmne de Saint-Martin-d'Heuille (58) 35 a 76 ca 'MAUBUISSON' : AK-0031
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/03/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 6 rue du Ravelin, 58000 NEVERS où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26022057

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LE GOUT DES CHOSES

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 15.000,00 Euros
Siège social : La Davide Mussy
58240 CHANTENAY-SAINT-IMBERT
RCS NEVERS n°798 602 983

Suivant délibération d'Assemblée Générale Extraordinaire du 5 février 2026,Monsieur François-Gabriel COTS, associé unique et liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, s'est déchargé de son mandat de liquidateur et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 14 novembre 2025.
La société sera radiée du Registre du Commerce et des Sociétés de NEVERS.
Pour avis et radiation au RCS de NEVERS, le liquidateur

AL26021869

Exco Alpha

DISSOLUTION ANTICIPEE

ZINNIA

Forme : société civile immobilière
En liquidation
Capital social : 7622 euros
Siège social : CHALLEMENT
58420 BRINON SUR BEUVRON
383 642 378 RCS NEVERS

Aux termes de l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 31/12/2025, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2025.
Madame Christina PLUMETTAZ, demeurant Brückenstrasse 12, 3005 BERN, a été nommé liquidatrice et lui a été conféré les pouvoirs les plus étendus.
Le siège de la liquidation est fixé au siège social,CHALLEMENT 58420 BRINON SUR BEUVRON.

AL26021993

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LA TOUR

SCEA
Au capital social de 200.000,00 euros
Siège social : Ferme de Roussy, Moiry
58490 Saint-Parize-le-Châtel
RCS Nevers 805 174 935

Le 16.12.2025, l'AGE des associés a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour.
Monsieur Patrick TETARD, demeurant Ferme de Roussy, Moiry - 58490 Saint-Parize-le-Châtel, a été nommé Liquidateur.
Le siège de liquidation a étéfixé à la Ferme de Roussy, Moiry - 58490 Saint-Parize-le-Châtel.
Mention sera faite au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26022026

Me Anne JUILLET
Notaire à POUILLY SUR LOIRE (58150)
9 rue René Couard

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCI MARTEAU

Société civile immobilière
Au capital de 304,90 €
En liquidation
Siège social : 14 rue du Château Gaillard
58150 POUILLYSUR LOIRE
RCS NEVERS - 377 581 012

Aux termes de l'assemblée générale extraordinaire des associés du 1er Août 2025, déposé au rang des minutes de Me JUILLET, le 19 Décembre 2025, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, Mr Jérôme MARTEAU demeurant à GARCHIZY (58600) 79 rue Sacco et Vanzetti de sa gestion, l'a déchargé de son mandat et prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du 19 Décembre 2025.
Les actes, pièces et comptes définitifs de la liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de NEVERS.
Pour avis.

AL26022034

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI DES CHAMPS DESSUS

Société civile immobilière
En liquidation
Au capital de 500 euros
Siège social : 1, rue Renée Pasquet
58 400 CHAULGNES
Siège de liquidation : 17, route d'Antibes
58 400 Mesves-sur-Loire
821 895 737 RCS NEVERS

En date du 16/01/2026, les associés ont approuvé à l'unanimité les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du 31 décembre 2025.
La société sera radiée au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL26022035

NON DISSOLUTION

ARTISANS CONCEPT

SASU au capital de 2.000 euros
5 bis boulevard du Docteur Galvaing
58300 DECIZE
894 308 774 RCS NEVERS

Par délibération en date du 31.07.2025 l'associé unique statuant en application de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution malgré un actif net inférieur à la moitié du capital social.
Mention en sera faite au R.C.S de NEVERS.

AL26022055

Maître Éric de LAGUERENNE
SELARL EDL AVOCAT
Avocat au barreau de Bourges

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL DES RIOTS

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
Au capital social de 103.284,21 €
3 le Montot - 58270 VILLE LANGY
RCS de NEVERS n°317722700

Aux termes d'une délibération en date du 29 janvier 2026, l'associé unique, après avoir établi le rapport de liquidation, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du tribunal de commerce de Nevers.
Pour avis et mention, Le liquidateur.

AL26022082

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HTR
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 500 €
Siège social : 16, rue des Craies - 58240 LANGERON
Objet social : Assistance opérationnelle, administrative, financière et commerciale – Soutien en ces domaines à toutes sociétés par tous moyens – Exercice de mandat social dans toutes sociétés - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, cession de tous immeubles, biens immobiliers, bois et forêts – Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Thibaut RESSAT dt à SAINT PARIZE LE CHATEL (58) – 6, Chemin de la Faveroche
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26022048

IMMATRICULATION SAS

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à GARCHIZY du 18 février 2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : SAS DE CLAIREFONTAINE
Siège : 140 rue Pasteur, 58600 GARCHIZY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 1 000 euros
Objet : Production d'électricité à partir de panneaux photovoltaïques
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : Rémi THIBAUDAT, demeurant 356 avenue de la République GARCHIZY
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS
POUR AVIS, Le Président

AL26022052

AVIS DE CONSTITUTION MODIFICATIF

Par annonce du 27 janvier l'avis de constitution a été publié. Le présent avis n'a pour effet que de modifier l'adresse du dirigeant.
Ainsi, aux termes d'un acte sous seings privés en date du 9 janvier 2026, il a été constitué une société par actions simplifiée dont les caractéristiques sont les suivant :
- Dénomination sociale : SAS LES COPAINS
- Capital social : 1000,00 € divisé en 10 actions de 100 €.
- Objet social : restauration brasserie traiteur
- Siège social : 4 bis rue du 14 juillet 58000 NEVERS
- Durée : 99 années
- Les associés n'ont effectué qu'un apport en numéraire pour un montant de 1000 €.
- Présidence : Monsieur Rodolphe BLONDEAU, de nationalité française, né le 31 octobre 1976 à MOULINS (03), demeurant à 5 rue Saint Didier 58000 NEVERS
- Les actions sont cessibles après agrément préalable de la collectivité des associés.
- Admission aux assemblées et exercice du droit de vote : chaque actionnaire est convoqué aux assemblées. Chaque action donne droit à une voix.
- la société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de NEVERS
Pour avis

AL26022067

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution d'une société présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : HLR
Forme sociale : SAS à associé unique
Capital social : 500 €
Siège social : 16, rue des Craies - 58240 LANGERON
Objet social : Assistance opérationnelle, administrative, financière et commerciale – Soutien en ces domaines à toutes sociétés par tous moyens – Exercice de mandat social dans toutes sociétés - Acquisition, administration, exploitation par location ou autrement, cession de tous immeubles, biens immobiliers, bois et forêts – Acquisition, gestion et cession de toutes valeurs mobilières, parts sociales et tous instruments financiers - Prise de participation ou d'intérêts dans toutes sociétés - Prestations de services de toutes sortes pour ses filiales et participations
Durée : 99 ans
Admission aux assemblées et participation aux décisions : Tout associé peut participer aux décisions collectives. Pour l'exercice du droit de vote, une action donne droit à une voix
Transmission d'actions : La cession d'actions est libre tant que la société est unipersonnelle. Toute cession d'action est soumise à l'agrément de la collectivité des associés
Président : M. Lucas RESSAT dt à LANGERON (58) – 8, Clos de Chevigny
Immatriculation : RCS de NEVERS

AL26022095

YONNE

// MODIFICATION

MODIFICATIONS MULTIPLES

EARL DE CHÂTRES

EARL au capital de 255 000 €
Siège social : Les Saulniers
89220 CHAMPCEVRAIS
494 497 373 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 31 décembre 2025 a :
- Décidé de réduire le capital social de 75 000 € pour le ramener à 180 000 €
- Pris acte de la démission de Mme Marie-Christine REDOUTÉ épouse LUCAS de ses fonctions de gérante
- Transféré le siège social à CHAMPCEVRAIS (89220) Ferme de Châtres, 4015 route du Charme
Toutes ces décisions prennent effet à compter du 31 décembre 2025.
Pour avis, la gérance.

AL26022015

AVIS DE TRANSFORMATION

CARRELAGES DE L'YONNE

Société à responsabilité limitée
au capital de 54 000 euros
transformée en société
par actions simplifiée
Siège social :
56 B Avenue Jean Jaurès
89000 AUXERRE
448 510 172 RCS AUXERRE

ASSP du 31/12/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société, son objet, son siège, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 54 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions, à l'exception de la cession aux associés, doit être autorisée par la Société. M. Laurent RAIMOND, gérant, a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : **PRESIDENT** : LR HOLDING, ayant son siège social 6 Chemin de l'Epinette 89600 VERGIGNY, 821 901 170 RCS AUXERRE, représentée par son Gérant, M. Laurent RAIMOND – **RCS AUXERRE**

AL26022040

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

ANNONCES LÉGALES

LEGI CONSEILS
Société d'Avocats
21 avenue Albert Camus
21000 DIJON

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

GEBAT CONSTRUCTIONS

Société par actions simplifiée
à associée unique
au capital de 170 000 euros
Siège social :
16 Rue de Rome, 89470 MONETEAU
422 791 137 RCS AUXERRE

ASSP en date du 16/01/2026, il résulte que la société JM DEVELOPPEMENT, SARL au capital de 1 466 600 euros, dont le siège social est 16 Rue de Rome 89470 MONETEAU, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 523 243 830 RCS AUXERRE a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur Jorge MIRANDA, démissionnaire – **RCS AUXERRE**

AL26022049

MODIFICATION DU CAPITAL

SCEV DOMAINE DES TROIS VALLÉES

Société civile
d'exploitation agricole
Au capital de 1 500,00 euros
Siège social : 35 rue du Ruisseau
89800 BEINE
984 170 662 RCS AUXERRE

L'assemblée générale extraordinaire du 10 février 2026 a décidé de réduire le capital social de 500 € pour le ramener à 1 000 €.
Pour avis, la gérance.

AL26022080

// DIVERS

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/02/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de SAS MOLINA FINANCE 26 rue des Jonches Lieudit La Borde 89000 Auxerre (prise de participations). SIREN 527832463. CIP 5040. Date de cessation des paiements : 18/08/2024. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26022047

LAURE Virginie
Résidence Le Palais
1 Rue de l'Epée
89100 SENS

AVIS DE DÉPÔT D'ÉTATS DE CRÉANCES SALARIALES

Article R. 625-3 du Code de Commerce
Au titre de la procédure suivante :
PHILHAK SAS
Liquidation Judiciaire du 22/07/2025
17 Rue Chantecoq - 89100 SENS
L'ensemble des relevés des créances salariales a été déposé au greffe du Tribunal de Commerce de Sens le 20 février 2026.La date de la présente publicité fait courir le délai prévu à l'article L. 625-1 du Code de Commerce.
Pour avis, le Mandataire Judiciaire

AL26022081

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
MONTACHER VILLEGARDIN - Bois taillis, eaux, terres en partie occupés - 6 ha 15 a 47 ca - 'CHAMPS DE LA ROCHE' : H – 0127 ZD - 0018 - 'LA BIGARDERIE' : I - 0190 - 'LES PETITS MASOIS' : L – 0353 – 0354 – 0360 – 0369 - 0378 - 'ETANG DE LA VALLEE' : ZL - 0050 - zonage : zones A et N du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 16/03/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26022093

AGRIAL
Société Coopérative Agricole et Agroalimentaire
à capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex 4
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

AVIS DE CONVOCATION

Convocation aux Assemblées de Sections de Mars et Avril 2026 et aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire du 11 Juin 2026
Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire et en Assemblée Générale Extraordinaire sur les ordres du jour ci-dessous :
Assemblées de sections :
1. Bilan 2025 et perspectives 2026 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial
2. Actualités de votre région
3. Présentation des comptes sociaux 2025 de la Coopérative et comptes consolidés 2025 du Groupe Agrial
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2025 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section
6. Élection des délégués aux Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire d'Agrial
Assemblée Générale Ordinaire :
1. Examen et approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2025
2. Approbation des conventions visées aux articles L 529-1 (alinéa 2) du Code Rural et de la Pêche Maritime et L225-38 à L225-43 du Code de commerce au cours de l'exercice écoulé
3. Quitus aux administrateurs
4. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : dotation des réserves obligatoires
5. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : versement d'un intérêt aux parts sociales
6. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes groupe
7. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : distribution de ristournes branche
8. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : provision pour ristournes éventuelles
9. Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2025 : affectation du solde
10. Constatation de la variation du capital social
11. Situation des mandats des administrateurs
12. Ratification des indemnités versées aux administrateurs au titre de l'exercice 2025 et approbation de l'enveloppe pour l'exercice 2026
13. Approbation du budget de formation des administrateurs
14. Ratification des mesures prises en faveur des associés coopérateurs
15. Examen et approbation des décisions prises par les Organisations de Producteurs
16. Ratification des évolutions apportées aux Règlements Intérieurs spécifiques des Organisations de Producteurs « Lait de Vache », « Lait Bio de Vache », « Lait de Chèvre », « Légumes » et « Pommes destinées à la transformation »
17. Ratification des modifications du Règlement Intérieur Général
18. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Assemblée Générale Extraordinaire :
1. Modification des Statuts relative aux associés non coopérateurs
2. Modification corrélative du Règlement Intérieur Général et adoption de la convention d'adhésion des associés non coopérateurs
3. Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités
Ces Assemblées de sections seront suivies des Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire qui se tiendront **le Jeudi 11 juin 2026 à 10 heures** sur les ordres du jour indiqués ci-dessus, à l'Espace Aumaillerie, 1 rue Louis Lumière 35133 LA SELLE-EN-LUITRE.
Vous avez faculté, à partir du quinzième jour précédant la date de votre Assemblée de section, de prendre connaissance de l'ensemble des documents prévus à l'article 39-1 des Statuts de la Coopérative (incluant les comptes sociaux et consolidés au 31 décembre 2025, les rapports du Conseil d'administration, le document donnant des informations sur l'écart de prix visé à l'article L521-3-1 III du Code rural et de la pêche maritime, les projets de résolutions, les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes sociaux et consolidés, le rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions, les statuts et le règlement intérieur général à jour ainsi que leurs projets modifiés etc.).
Les documents susvisés seront disponibles au siège de votre section ou au siège de la Coopérative ou en consultation depuis votre ordinateur/tablette/smartphone sur un site dédié dont les modalités de connexion ont été communiquées par convocation individuelle.
CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS 2026
Section Sarthe Nord
Date 17/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Polyvalente - 2 rue des Ponts - 72380 SOUILLÉ
Section Sud Loire Océan
Date 18/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – Rue des Ibis – 85140 ESSARTS-EN-BOCAGE
Section Atlantique S1 Loire Atlantique
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Atlantique S2 Morbihan
Date 19/03/2026
Heure début 10h
Lieu Agrial Maison de Région – 54 rue Nantaise 44160 POUTCHÂTEAU
Section Sarthe Sud
Date 19/03/2026
Heure début 19h
Lieu Domaine de Vaujoubert – Route de la Vove – 72700 ROUILLON
Section Touraine Poitou
Date 24/03/2026
Heure début 10h
Lieu Espace des Faluns – 1 Mail de la Mairie – 37240 MANTHELAN
Sections
Mayenne Anjou S1 Est
Mayenne Anjou S2 Ouest
Mayenne Anjou S3 Sud
Date 24/03/2026
Heure début 19h15
Lieu Hippodrome de Laval – Route de Saint-Nazaire – 53000 LAVAL
Section Ille-et-Vilaine Sud
Date 25/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Grands Chênes – Espace la Prairie 35580 GUIGNEN
Section Ille-et-Vilaine Nord
Date 25/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle Emeraude – 1B Rue Anne de Bretagne 35490 GAHARD
Section Cotentin
Date 26/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des Fêtes de la petite vitesse – Rue du Moulinet – 50480 CHEF DU PONT
Section Mont Saint Michel
Date 26/03/2026
Heure début 19h
Lieu Espace culturel – 20 Rue Saint-Exupéry – 50540 ISIGNY-LE-BUAT
Section Calvados Ouest
Date 31/03/2026
Heure début 10h
Lieu Salle Richard Lenoir – Rue Richard Lenoir – 14310 VILLERS BOCAGE
Section Les Terres de l'Orne
Date 31/03/2026
Heure début 19h
Lieu Salle des Fêtes – Avenue Léon Labbé – 61150 ECOUCHE-LES-VALLEES
Section Plaine et Auge.14
Date 01/04/2026
Heure début 10h
Lieu Salle des fêtes -Route de Dives, Thiéville -14170 BRETTEVILLE-SUR-DIVES
Section Alpes Sud Est
Date 02/04/2026
Heure début 10h
Lieu Mairie de Livron Salle Aragon – 90 Avenue Joseph Combier – 26250 LIVRON-SUR-DRÔME
Pour Avis, Le Conseil d'Administration

AL26022073

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL LES GRIFFES

Exploitation Agricole
à Responsabilité Limitée
En liquidation
Au capital de 152 449,02 euros
Siège social : chez M. SIMONEAU Bernard
« Les Griffes » – 89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN
420 833 063 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Bernard SIMONEAU
Lieudit «Les Griffes »
89480 ÉTAIS-LA-SAUVIN

Aux termes d'une délibération en date du 30 juin 2025, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation de la société, a prononcé la clôture de la liquidation, a donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL26021990

Expertise-comptable
Audit - Conseil
12, rue des Bas Trévois
10000 TROYES
03 25 43 55 55

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SNC LEBLANC - GOUAUX

Société en nom collectif
En liquidation
Au capital de 10 000 euros
Siège social : 116 rue d'Alsace Lorraine
89100 SENS
Siège de liquidation :
116 Rue d'Alsace Lorraine
89100 SENS
RCS SENS 824 037 899

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 15décembre 2025 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Madame Virginie LEBLANC, demeurant 3 Rue de la Planche Barrault 89100 SENS, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé 116 Rue d'Alsace Lorraine 89100 SENS. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26022012

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MED KEBAB

Société à responsabilité limitée
En cours de liquidation
Au capital de 8 000,00 euros.
Siège social :
1 rue des Fourneaux
Centre Commercial des Clairions
89000 AUXERRE
Siège de liquidation :
53 rue Louis Braille
89000 AUXERRE
Liquidateur : Monsieur Atalay CIMENDAG
demeurant 53 rue Louis Braille
89000 AUXERRE
439 367 715 RCS AUXERRE

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire en date du 27/01/2026, la collectivité des associés a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation, à compter du 30/09/2025.
Les actes, pièces et comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis, le liquidateur.

AL26022060

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

LV EDITIONS

Société par actions simplifiée en liquidation
au capital de 10 000 euros
Siège social :
8 rue de la Chapelle,
89380 APPOIGNY
Siège de liquidation :
8 rue de la Chapelle,
89380 APPOIGNY
929 602 969 RCS AUXERRE

Suivant acte sous seing privé signé électroniquement le 20/02/2026, la collectivité des associés a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Etienne LHOSTE, demeurant 8 rue de la Chapelle 89380 APPOIGNY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL26022069

// CONSTITUTION

GAEC PREVOT

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu le 14 février 2026 par Maître LELIÈVRE, notaire à AVALLON (89200), il a été constitué un Groupement Agricole d'Exploitation en Commun,préalablement agréé par Monsieur le Préfet de l'Yonne le 13 janvier 2026 sous le numéro 8925002.
Dénomination sociale : GAEC PREVOT.
Forme : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun, société civile de personnes, régi par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil, par les articles L.323-1 à L.323-16, R.323-1 à R.323-53 du code rural et de la pêche maritime.
Objet : À titre principal, l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L.311-1 du Code rural et de la pêche maritime. Et à titres Secondaire, la production et la commercialisation d'électricité d'origine photovoltaïque dont les installations sont fixées ou intégrées à ses bâtiments
Capital social : 633 200,00 €.
Siège social : 31 rue de la Chaume Lacarre - 89420 SAINTE-MAGNANCE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports: Apports net en nature : 568 865,32 €
Numéraire : 64 334,68 €Gérants : M. Etienne PRÉVOT et M. Jules PRÉVOT, demeurant tous deux à SAINTE MAGNANCE (89420), 31 rue de la Chaume Lacarre.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, sauf les cessions entre associés qui sont libres lorsque le groupement a deux associés.
Le groupement sera immatriculé au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL26022009



CHRONIQUE JURIDIQUE

La servitude relative à l'écoulement naturel des eaux

Parmi les servitudes dérivant de la situation des lieux, celle relative à l'écoulement naturel des eaux est d'une parfaite actualité.

L'article 640 du Code civil dispose que « les fonds inférieurs sont assujettis envers ceux qui sont plus élevés à recevoir les eaux qui en découlent naturellement sans que la main de l'homme y ait contribué. »
Il ressort de cette disposition que le propriétaire d'un fonds situé en aval d'un fonds situé en amont ne peut pas faire obstacle à l'écoulement des eaux, dès lors que celui-ci est le résultat naturel de la situation des lieux et non celui du fait de l'homme. La servitude relative à l'écoulement naturel des eaux pèse tant sur les fonds privés que sur les fonds relevant du domaine public. À cet égard, il est indifférent que le fonds servant et le fonds dominant soient séparés par une voie publique. La servitude s'applique aux eaux d'infiltration et de source, aussi bien qu'aux eaux pluviales et à celles qui proviennent de la fonte des neiges.
Le bénéfice de la servitude d'écoulement naturel des eaux est subordonné à l'absence d'intervention de la main de l'homme. Autrement dit, l'écoulement de l'eau doit être le résultat naturel de la configuration des lieux.
La servitude n'a donc pas vocation à s'appliquer aux eaux usées, aux eaux ménagères ou encore aux eaux industrielles
Elle emporte deux conséquences pour les propriétaires des fonds servants et dominants. L'article 663, al.2e prévoit que « le propriétaire inférieur ne peut point élever de digue qui empêche cet écoulement. »
L'article 663, al. 3e dispose que « le propriétaire supérieur ne peut rien faire qui aggrave la servitude du fonds inférieur. » Dès lors que l'intervention du propriétaire du fonds dominant modifie l'écoulement des eaux, il y a aggravation de la charge qui pèse sur le fonds servant. Cette aggravation est constitutive d'une faute susceptible de donner lieu à une indemnisation du préjudice causé.

Philippe Gaignet



Gutner